



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

BUDGETS ANNEXES - AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2023

Délibération n°2024_19_04_16

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 février approuvant les budgets

Les budgets de l'année 2023 concernant les lotissements communaux de la résidence « Les Poètes 1 », la résidence « Les Poètes 2 », la résidence « La Sapinière », la résidence « La Sittelle », la résidence de « La Clé des Champs », ainsi que celui des « Energies Photovoltaïques de Moréac » s'équilibrent en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et celle d'investissement.

I - RESIDENCE « LES POETES 1 »**Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 :**

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	36 729,08 €	157 789,58 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	36 729,08 €	157 789,58 €

Excédent de la section de fonctionnement : 121 060,50 €

Déficit antérieur de la section de fonctionnement : 121 060,50 €

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

Ce budget étant clôturé au 31 décembre 2023, il n'existe plus affectation de résultat.

II – RESIDENCE « LES POETES 2 »**Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €
Affectation : 0€	
Section Investissement	
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €
Excédent d'investissement : 0 €	
Déficit des années antérieures : 0 €	
Affectation : 0 €	

Budget primitif 2024 :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

III – RESIDENCE «La Sapinière »**Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 108 764,86 €	Recettes : 14 676,88 €
Déficit des années antérieures : 435 451,85 €	
Affectation : Chapitre 002 : - 529 539,83 €	
Section Investissement	
Dépenses : 0 €	Recettes = 87 499,43 €
Déficit des années antérieurs : 87 499,43 €	
Affectation - chapitre 001 : 0 €	

Budget primitif 2024 :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	108 764,86 €	14 676,88 €
Investissement	0,00 €	87 499,43 €
Total	108 764,86 €	102 176,31 €

IV – RESIDENCE « La Sittelle »**Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 37 689,31 €	Recettes : 27 915,05 €
Déficit des années antérieures : 90 067,50 €	
Affectation - chapitre 002 : - 99 841,76 €	
Section Investissement	
Dépenses : 18 245,85 €	Recettes : 37 329,31 €
Déficit des années antérieures : 37 329,31 €	
Affectation - chapitre 001 : -18 245,85 €	

Budget primitif 2024 :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	37 689,31 €	27 915,05 €
Investissement	18 245,85 €	37 329,31 €
Total	55 935,16 €	65 244,36 €

V – RESIDENCE « LA CLE DES CHAMPS »**Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 184 552,25 €	Recettes : 184 552,65 €
Excédent des années antérieures : 1,08 €	
Affectation - chapitre 002 : 1,48 €	
Section Investissement	
Dépenses : 184 552,25 €	Recettes : 170 064,25 €
Déficit des années antérieurs : 170 064,25 €	
Affectation - chapitre 001 : -184 552,25 €	

Budget primitif 2024 :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	184 552,25 €	184 552,65 €
Investissement	184 552,25 €	170 064,25 €
Total	369 104,50 €	354 616,90 €

VI – ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES DE MOREAC**Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 2 847,23 €	Recettes : 1 667,33 €
Excédent antérieur : 4 316,66 €	
Affectation - chapitre 002 : 3 136,76 €	
Section Investissement	
Dépenses : 1 666,67	Recettes : 1 350,50 €
Excédent antérieur : 4 426,30 €	
Affectation : Chapitre 001= 4 110,13 €	

Budget primitif 2024 :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	2 847,23 €	1 667,33 €
Investissement	1 666,67 €	1 350,50 €
Total	4 513,90 €	3 017,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2023 des budgets annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente cette délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 avril 2024

Le Maire,
Pascal ROSELIER

